

DECISION DU MAIRE N° 24-050

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION IDF POUR L'ETUDE SUR LA
DEFINITION DU PROJET DE SANTE DE LA VILLE D'EPONE DANS LE CADRE DE LA
CREATION D'UNE MAISON MEDICALE**

Prise en application de la délibération n° 23-051 du Conseil Municipal de la commune d'Épône du 28 août 2023, donnant délégation de pouvoir à Monsieur le Maire dans les matières définies par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire d'Épône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le règlement d'intervention du dispositif « Petites Villes de Demain », dont l'objectif vise la mobilisation des crédits de la Banque des territoires pour subventionner des études stratégiques, pré-opérationnelles ou opérationnelles, au bénéfice des collectivités bénéficiaires du programme PVD.

Considérant que l'étude sur la définition du projet de santé de la ville d'Épône, liée à la construction d'une maison médicale et d'une pharmacie, rentre dans le cadre de ce dispositif ;

Considérant que ce projet participe à la réhabilitation du centre bourg, labélisé par l'Etat Petites Villes de Demain ;

Considérant le plan de financement présenté ci-dessous :

Cout HT prévisionnel de l'étude	REGION IDF CDC/BdT)	COMMUNE Reste à charge
15 712 €	7 856 €	7 856 €
	50%	50%

DECIDE

Article 1 : D'approuver le lancement de l'étude sur la définition du projet de santé, dans le cadre de la création d'une maison médicale et d'une pharmacie ;

Article 2 : De solliciter auprès de la Région IDF, sur les crédits de la Banque des territoires, l'attribution d'une subvention de 7 856 € correspondant à 50% du coût de l'étude soit 15 712 € HT ;

Article 3 : Précise que le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles.

EPONE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte
Transmis à Monsieur le Sous-préfet
Le **30 MAI 2024**
Et publié/affiché le
30 MAI 2024

Ivica JOVIC

Maire d'Épône


Fait à Épône, le 21 mai 2024

Ivica JOVIC

Maire d'Épône


